



Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 30 juin 2025 à 19H30

Présents : Pierre André DAMAS, Président;
Maxime DAYE, Député-Bourgmestre;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Anne-Catherine ROOBAERT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Christophe HOUSSIAU, Pierre-Yves HUBAUT, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX PAPLEUX, Olivier FIÉVEZ, Yves GUÉVAR, Nathalie WYNANTS,
Christophe DECAMPS, Anne-Françoise PETIT JEAN, Agnès MUAMBA-KABENA,
Christine KEIGHHEL-EECKHOUDT, Sylvie BRANCART, Nathan ARNOULD, Philippe
LEQUEUE, Patrice NALDI, Flavie PRÉVOST, Marjorie NEUKERMANS, Sana BATIK, Flore
DIESBECQ LACROIX, Bastian GONZALEZ VANHESPEN, Madiane ADDI, Conseillers
Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Angélique MAUCQ,

Objet n° 31 - Question orale de Madame la Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN relative à l'aide financière qui pourrait être apportée aux commerçants impactés par les travaux de la Grand Place.

Les membres du Conseil communal prennent connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN relative à l'aide financière qui pourrait être apportée aux commerçants impactés par les travaux de la Grand Place.

La deuxième phase du chantier de rénovation de la Grand Place reprenant l'égouttage au niveau de la rue Mayeur Etienne et de la voirie de la Grand Place ont débuté au mois de février.

Concernant leur durée, on peut lire sur le site de la Ville, pour la N6 : « durée annoncée, un mois » et pour la voirie de la grand Place : « durée annoncée 5 mois ».

Ces travaux ont pour conséquence actuelle de rendre difficile l'accès à certains commerces et débits de boissons, occasionnant ainsi une diminution au niveau de leur fréquentation et donc, du chiffre d'affaires des commerçants.

Or, la Région wallonne octroie des indemnités compensatoires pour les commerces, entreprises et indépendants dont l'activité est perturbée par des travaux publics pendant au moins 20 jours consécutifs, ce qui est le cas ici.

Voici mes questions :

- Les commerçants ont-ils été préalablement informés par le Collège des difficultés d'accès que les travaux engendreraient pour leurs établissements ?
- Le Collège les a-t-il contactés afin de les mettre au courant de l'existence de la prime de la Région ? Leur a-t-il proposé un accompagnement de l'ADL au niveau des démarches à entreprendre pour

l'obtenir ?

- Avez-vous rencontré les commerçants pour savoir dans quelle mesure les travaux de la Grand Place impactait leur chiffre d'affaires ?
- La Ville va-t-elle proposer une aide financière supplémentaire afin de compenser le manque à gagner subi actuellement par ces commerçants ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Monsieur l'Echevin André-Paul COPPENS répond à la question

Comme évoqué lors du Conseil communal de mars dernier, en réponse à une question similaire de Madame la Conseillère Angélique Maucq, je souhaite ici actualiser et compléter les éléments apportés à l'époque.

Une réunion d'information s'est tenue en octobre 2024 à destination des commerçants du centre-ville.

Elle s'est déroulée en présence de l'entreprise en charge des travaux ainsi que des autorités communales. Lors de cette réunion, les différentes phases du chantier de la Grand Place ont été présentées et expliquées aux commerçants.

L'Agence de Développement Local (ADL) a profité de cette rencontre pour informer les commerçants de l'existence du mécanisme d'indemnisation mis en place par la Région wallonne. Celui-ci prévoit une indemnité de 100 EUR par jour d'entrave, plafonnée à 7.000 EUR par an. Les commerçants ont été informés sur les démarches à entreprendre et ceux qui le souhaitaient ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé par l'ADL pour introduire leur dossier via l'application WALLINCO.

À ce jour, plusieurs commerçants ont déjà été indemnisés, d'autres sont encore en cours de procédure. Un agent de la Région s'est également déplacé à l'ADL pour évaluer la situation localement. Tous les commerçants concernés sont éligibles, à l'exception d'un établissement dont le numéro de TVA est rattaché au siège social situé hors de Braine-le-Comte.

Bien évidemment, L'ADL est en contact régulier avec les commerçants du centre-ville, tant pour suivre l'évolution de la situation que pour proposer des solutions adaptées au contexte des travaux.

La Ville ne prévoit pas d'aide financière directe supplémentaire.

En revanche, elle met en place, via l'ADL, un accompagnement sur mesure et propose des alternatives concrètes pour soutenir l'activité commerciale en période difficile.

Par exemple :

La fleuriste a été autorisée à occuper un emplacement temporaire dans la rue de la Station lors des week-ends du 1er mai et de la fête des Mères.

Pour la Foire du Terroir, les quatre établissements HORECA situés sur la Grand Place (Newsport, Moderne, AfterWork et Rempart) ont été contactés pour être relocalisés exceptionnellement au cœur du marché sur le parking des Dominicains. Et contrairement au Carnaval, un seul a répondu à l'appel.

Et enfin, depuis quelques jours les terrasses de nos cafetiers se réinstallent au rythme de l'avancement du pavage des trottoirs.

D'ici quelques jours, grâce au respect des délais de l'entreprise, l'ouverture du même tronçon apportera le bol d'oxygène nécessaire pour la période estivale.

Ces initiatives visent à maintenir une visibilité commerciale et à encourager la fréquentation du centre-ville malgré les travaux en cours.

Madame la Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN réplique

Je suis bien contente d'entendre tout ce qui a été mis en place pour les commerçants parce que je sais que pour certains, le manque à gagner était quand même très très important.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
Bernard ANTOINE

Le Président,
Pierre André DAMAS

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur Général,

Bernard ANTOINE

Le Député-Bourgmestre,

Maxime DAYE